

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2018-218 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 4 décembre 2018, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2018-128 : « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ».

Ce projet de règlement vise à permettre au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions prévues au présent règlement, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le 22 janvier 2019 à 19h00, au 489, chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 5^e jour du mois de décembre 2018.

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2018-218 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 5 décembre 2018 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 5 décembre 2018

Ginette Prud'Homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière